

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1530/SG/FP constatant reprise de service d'une institutrice.

n° 69-1530/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 octobre 1969

Numéro JO
n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro
10 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 24 septembre 1969, la reprise de ses fonctions antérieures au Service de l'Enseignement (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse), par Mme Raymonde Lostanlen, institutrice de 4° échelon.